

---

**CONVENTION**

---

**VOYAGE SCOLAIRE A BRUCHHAUSEN-VILSEN EN Allemagne – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

Le collège Normandie Maine et le collège des Alpes Mancelles organisent en commun un séjour en Allemagne.

**DISPOSITIONS GENERALES :**

Le programme des visites et des activités est établi en collaboration, par l'enseignant, exerçant sur les deux collèges, organisateur du voyage.

Chaque établissement garde la responsabilité contractuelle et le suivi administratif et financier de ses élèves.

En cas d'incidents ou de dégradations, chaque établissement règlera le ou les problèmes avec ses propres élèves.

**DISPOSITIONS FINANCIERES :**

Le budget prévisionnel est voté par chacun des conseils d'Administration ainsi que la présente convention

Chaque établissement est responsable du recouvrement des créances auprès des familles de son établissement.

Le collège Normandie Maine prend en charge la totalité du règlement financier des factures du voyage.

Le collège Normande Maine s'engage à établir le bilan financier et la facture attendant à ce voyage au prorata du nombre de participants prévus de chaque établissement.

Le collège des Alpes Mancelles s'engage à verser au collège Normandie Maine le montant de sa participation au vu de cette facture.

En cas d'annulation du voyage, toutes les dépenses engagées seront payables, par chacun des établissements au prorata du nombre de participants prévu.

Approuvé par le CA du

.....

Pour le collège Normandie Maine

Le Principal

Approuvé par le CA du

.....

Pour le collège des Alpes Mancelles

Le Principal